AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP20-6-63258872

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

19 Juin 1974

Bulletin n° 14 - Juin 1974

VIGNE

- COTE D'OR - SAONE-et-LOIRE -

OIDIUM : La lutte contre cette maladie requiert d'être vigilant. Un soufrage est recommandé après la pleine floraison sous forme de poudrage ou de pulvérisation. Le poudrage nécessite un appareillage adequat bien réglé : il est conseillé tout spécialement dans les situations favorables à la maladie.

Les différents modes de pulvérisation utilisés doivent permettre de bien "toucher" les grappes par un réglage approprié des jets.

Les divers soufres micronisés mouillables peuvent être utilisés aux doses indiquées par les fabricants.

MILDIOU : L'absence de pluies et de maladie ont justifié le conseil donné dans le dernier bulletin. Il est cependant conseillé d'ajouter à la bouillie anti-oïdium un fongicide anti-mildiou. Au stade végétatif actuel utiliser de préférence un produit organique. Cette adjonction est surtout justifiée dans les situations où des orages locaux se sont développés.

BOTRYTIS : Certains produits (bénomyl, méthylthiophanate, carbendazim) doivent être employés dès la chute des capuchons floraux. Consulter la notice d'emploi pour connaître le mode d'action du produit utilisé.

Les produits indiqués ci-dessous sont en autorisation provisoire de vente : bénomyl (Benlate) captane (nombreuses marques), carbendazim (Bavistine), dichlofluanide (Euparène), folpel (pulvérisation ou poudrage, nombreuses marques) méthylthiophanate (Pelt), et thirame (nombreuses marques).

En cas de mélange, bien veiller à la compatibilité des produits. Dans l'état actuel de nos connaissance les traitements chimiques destinés à lutter contre la pourriture grise sont effectués selon les stades végétatifs de la vigne et le mode d'action des produits.

Rappelons que cette importante maladie fait l'objet de travaux assidus de la part du groupe régional d'études constitué à cet effet depuis plusieurs années.

N.B. : Dans les situations tardives, il est recommandé d'appliquer aussi les traitements signalés ci-dessus (oïdium, mildiou et si on le désire botrytis), bien que la floraison soit en cours. Lors de l'adjonction du fongicide anti-mildiou, choisir de préférence un organique.

- JURA - NIEVRE - YONNE -

Le dernier traitement préconisé dès le 14 Juin (bulletin du 12) assure la protection. Voir ci-dessus les informations concernant la lutte contre le botrytis.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET POIRES : Les conditions redevenant favorables au carpocapse, une première application généralisée est préconisée dans tous les vergers avec un insecticide également efficace contre les pucerons et sans effet nuisible à l'égard des auxiliaires :

- diéthion (Kilspide, Hylémox, Rhodocide) ou phosalone (Zolone, Azofène, Dynalone) ou phosphamidon (Dimécron 10).

Un anti-oïdium devra être ajouté à cette bouillie ; de nombreuses variétés de pommiers sont en effet actuellement très atteintes par cette maladie.

P. 1447

Imprimerie de la Station de " Bourgogne et Franche-Comté " Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

ARBUSTES A PETITS FRUITS

OIDIUM AMERICAIN DU GROSEILLIER SUR CASSISSIER : Une nouvelle et copieuse pulvérisation est conseillée en prévoyant un délai avant récolte d'une huitaine de jours.

GRANDE CULTURE

NEGRIL DE LA LUZERNE : Les cultures de luzerne du Nord de la COTE-D'OR subissent actuellement des attaques d'un petit insecte appelé "Négril de la luzerne". Des dommages non négligeables sont observés et l'on risque, si des précautions ne sont pas prises, d'avoir des "coupes" entièrement détruites. Le responsable est un petit coléoptère noir brillant de 4 à 6 mm de longueur dont les larves jaune grisâtre deviennent nettement foncées après quelques jours.

Elles dévorent les feuilles de la luzerne et si celle-ci pour une raison ou une autre vient à lui manquer, elles peuvent émigrer et s'attaquer à d'autres cultures.

Lorsque des dommages sont à craindre il faut immédiatement faucher - très ras et soigneusement - et en cas de présence de nombreux adultes compléter par un poudrage ou une pulvérisation avec l'un des insecticides suivants : parathion, malathion (Estéron poudrage, etc...) trichlorfon (Diptérex 80) toxaphène (Rhodiaphène poudrage, etc...) phosalone. Ces derniers produits sont recommandés en présence de plantes en fleurs.

Le fauchage enlevant toute nourriture aux larves font qu'elles périssent affamées très rapidement et qu'il est inutile de traiter.

T A B A C

MILDIOU : Bien que signalé en ESPAGNE et en ITALIE, à ce jour, le mildiou du tabac ne s'est pas encore manifesté en FRANCE ; il n'en demeure pas moins vrai que les conditions sont actuellement favorables à son développement.

En plus des traitements systématiques des couches nous rappelons aux planteurs de tabac que les arrêtés préfectoraux font obligation à quiconque aura décelé un foyer de mildiou d'en faire sans retard la déclaration au SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX, 21 route de Seurre - 21206 BEAUNE - (Tél. 22.19.38).

De plus la destruction des couches dès qu'elles ne portent plus de plants valables pour la transplantation est obligatoire et en tout état de cause doit être faite au plus tard la première semaine de juillet (7 juillet dernière limite).

Nous signalons enfin que les poudrages au manèbe 6 % sont plus efficaces que ceux effectués avec du zinèbe.

Les Ingénieurs concernés :

J. PETIOT - M. TISSOT - G. FLAMANT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET.